

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2014 QCCTQ 0357
Finale

DATE DE LA DÉCISION : 20140217

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 206253

PERSONNE DÉSIGNÉE : Nathalie Thibeault

Personne(s) visée(s) :

EMMAR TRANSPORT INC

NIR : R-507233-6

Demandeur

DÉCISION

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de EMMAR TRANSPORT INC
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

PAR CES MOTIFS,

la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE

la demande;

AUTORISE

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après

:

MARQUE : MANAC
ANNÉE : 1999
NUMÉRO DE SÉRIE : 2M5131465X1060515

À L'ACQUÉREUR SUIVANT : LOCATION BROSSARD INC.

Nathalie Thibeault
Personne désignée

¹ L.R.Q. c. T-12, R. 13.01.

² L.R.Q. c. P-30.3.